



LE DOUANIER BOURGUIGNON



« Celui qui combat peut perdre, mais celui qui ne combat pas a déjà perdu » (Bertholt Brecht)



N° 2011 / 01

KIKADIKOI ?

1 - On dit souvent « à bas les riches », et pourtant, on est bien content de les avoir.

2 - Les assujettis de l'ISF, dont je fais partie, se sentent soit dépossédés, soit spoliés.

3 - La manière dont a été traité le dossier du Médiateur est un exemple de gestion ministérielle.

4 - L'amélioration du pouvoir d'achat concerne tous nos concitoyens.

5 - Notre système si protecteur d'assurance chômage ne freine-t-il pas le retour de l'activité ?

Réponses :

- 1 - J-F Coppé
- 2 - Gérard Longuet
- 3 - Claude Guéant
- 4 - Bernard Tapie
- 5 - J-F Péresse, les échos

Sommaire

- P 1 : Edito
- P 2 : Courrier CTPSDI
- P 3 : L'arroseur ... arrosé.
- P 4 : Action
- P 5 : Courrier PLL-Paye
- P 6 : Réponse Paye
- P 7 : Vie des services
- P 8 : Plein les gamètes
- P 9 : PC
- P 10 : Vacances
Oscar, youpla boum
- P 11 : Agenda et adhésion

EDITO

Les pays du monde arabe sont en pleine ébullition. Ces peuples qui vivent bien souvent dans la misère et dont la liberté d'expression est bafouée ont décidé de réagir et de se soulever contre leurs dirigeants et dictateurs corrompus. Les droits de la femme dans ces états sont réduits à leur plus simple expression.

Au pays des « droits de l'homme », Sarkozy et son gouvernement fustigent ces chefs d'états qu'ils accueillent il y a quelques mois encore à bras ouverts.

Au pays des droits de l'homme on donne des leçons et pourtant... Le gouvernement est englué dans les affaires, Mam, Hortefeux, Woerth, ...

Au pays des droits de l'homme: pour remplir les poches des actionnaires, les patrons suppriment des emplois ! pour des pseudos raisons économiques l'état décapite des pans entiers des services publiques !

Au pays des droits de l'homme, la femme a sa journée le 8 mars. Cette journée a été instaurée de manière officielle le 8 mars 1982. A cette occasion médias et politiques rappellent les inégalités existantes entre les deux sexes . Les femmes, en France, ont obtenu le droit de vote le 21 avril 1944; elles votèrent pour la première fois pour les municipales en 1945. Dans la fonction publique hommes et femmes ont théoriquement les mêmes droits, salaire, carrière...

C'est en partie vraie ! Cependant leur parcours professionnel est souvent entrecoupé de temps partiel, congé parental, congé sans solde ... avec pour conséquence des carrières incomplètes, des retraites réduites, des promotions moindres.

A quand une vraie égalité homme/femme ???!!! Le 8 mars 2011 la CGT appelle à une journée de mobilisation et de reconnaissance des droits de la femme.



Syndicat National des Agents des Douanes

Interrégion de DIJON

Monsieur le Président,

Le bureau du SNAD CGT Interrégional de Dijon vous avait prévenu de son indisponibilité toute la semaine 4. Les documents de travail pour le CTPS DI nous sont parvenus fin de semaine 3, légèrement en retard et sans support papier. Nous sommes donc dans l'impossibilité d'étudier correctement les documents, étant réunis toute la semaine 4 en Conseil Syndical National à Montreuil. De plus, une lecture rapide des dits documents révèle qu'aucune des demandes du SNAD CGT DI et des autres OS au CTPS DI du 1er décembre 2010 n'a été prise en compte. Pire, la diminution des effectifs est principalement, pour ne pas dire uniquement, supportée par les agents de catégorie C et B.

Cette réforme n'est de toute façon basée sur aucun fondement économique, mais suit avant tout un dogme, celui qui sévit depuis 20 ans en France et vise à détruire le Service Public hérité de l'Après-guerre. Ces raisons majeures que nous pourrions développer ultérieurement nous imposent, pour la première fois depuis que nous siégeons en CTPS DI, de ne pas y participer et nous le regrettons. Monsieur le Directeur Interrégional, nous souhaiterions que vous vous penchiez sur cette équation des plus simples et nous en fassiez la démonstration :

environ 4 salaires d'agents de catégorie C = environ 1 salaire de catégorie A+, mais un cadre supérieur fait-il le travail de 4 agents ?

En espérant que vous reviendrez sur vos projets de suppression, nous vous adressons nos salutations respectueuses.

Les élus du SNAD CGT en CTPS DI.

L'ARROSEUR ... ARROSE,



Nous ne le cachons pas , nous avons été choqués par le titre et la première page du journal syndical N°19 « le gant de crin » en date du 17/12/2010.

Le titre tout d'abord « ...Un petit Tour et puis s'en vont », en référence certainement au CTPS-DI du 01/12/2010. Sauf que nous sommes restés jusqu'au bout contrairement à cette OS qui a quitté la salle du dernier CTPS-DI. D'où le titre de notre article.

Une attaque en règle à mots plus ou moins à mots couverts a eu lieu dans cette parution.

Sur la tenue du CTPS-DI, nous confirmons que ce n'est pas la majorité des OS qui l'ont demandée mais l'unanimité de celles ci. Un syndicaliste ayant voix délibérative donnant son accord engage son organisation. Dans un cas similaire, sans vouloir donner de leçons, nous aurions siégé et nous aurions réglé nos problèmes en interne. Nous considérons qu'informer deux jours avant la tenue de cet instance de sa non participation est discourtois vis à vis du DI et des autres syndicats (alors que les CTPS à la demande des OS doivent être demandés 15 jours avant) .

Sur le fond, cette demande de CTPS-DI de notre part vient du fait que chaque année en Janvier le DI nous convoque pour débattre des effectifs. Par cette convocation nous voulions préparer la réunion institutionnelle, faire préciser des points sur les tableaux des effectifs et avoir des indications sur les orientations que le DI entendait présenter en Janvier. Bilan : au vue des éléments avancés, considérant que le CTPS-DI institutionnel était uniquement convoqué pour supprimer des postes nous avons décidé avec la CFDT de ne pas cautionner cette attitude et donc de ne pas siéger (contrairement à ceux qui disent ne pas siéger par principe aux CTPS, dernier § p2 du Gant de crin).

Par notre demande, nous vous l'affirmons, nous ne sommes pas naïfs, nous ne pensions pas renverser le cours des suppressions d'emplois ... Et nous le regrettons.

Quant à l'envahissement du CTPS-DI, nous l'avons envisagé, mais les donneurs de leçons prompts à dire « armons nous et... partez » nous les connaissons trop bien. Avant de parler, nous préférons au préalable savoir si nous avons les moyens de nos ambitions pour les actions envisagées.

De même entrer dans une pièce en reculant (outre que ça peut être dangereux...) d'un organisme institutionnel en sachant déjà qu'on claquera la porte ... / ...



... / ...

n'est pas notre tasse de thé: Le quorum étant atteint la réunion peut se tenir et donc la hiérarchie peut afficher un dialogue social de qualité.

Pour finir nous souhaiterions que des dirigeants de ce syndicat nous contacte pour nous préciser à quelle occasion nous avons « fait du bruit » sur ce CTPS-DI ? Quand ont ils proposé l'envahissement d'un CTPS ? Qui est ce « nombriliste irresponsable » ? Quand aurait il sali un collègue ? Attention, si on accuse de diffamation, il faut savoir de quoi on parle et on va jusqu'au bout. Si nous avons des visés électoralistes il y a longtemps qu'on aurait étalé les manquements de certains dans les organismes professionnels ou les attitudes ambiguës en CAP ou CHS.

Par la parution objet de notre ire, nous nous demandons qui a réellement les élections dans le collimateur.

Nous avons toujours privilégié, même en rongant nos freins, l'unité syndicale et surtout nous ne souhaitons pas étaler d'éventuelles divisions syndicales devant l' Administration, notre seule adversaire, qui depuis le 17/12/2010 doit bien rigoler.

Pour notre part nous continuerons notre mission de défense de tout le personnel et nous espérons pouvoir le faire avec l'ensemble des autres OS. Même si cela va être dur.

ACTION

Vous trouverez ci- dessous le courrier que nous avons envoyé, dès connaissance du problème, au DI et la réponse de ce dernier.

Nous notons avec satisfaction que Monsieur le Directeur prend en compte notre demande sur l'étalement de la dette.

Si nous avons pu intervenir par une relation directe avec la Direction Interrégionale, la mise en place de l'application CHORUS (future gestionnaire de nos traitements) nous inquiète car il sera plus difficile d'intervenir. Les prélèvements dans ces cas de figures par des services hors connaissance des situations, risquent d'être opérés de manière abrupte et sans discernement.

Enfin nous demandons à tous les agents ayant eu à subir des rectifications sur salaire, à se faire connaître auprès d'un camarade de notre Organisation afin de s'assurer que toutes les mesures ont été prises pour ne pas le mettre en difficultés financières .



mercredi 26 janvier 2011

à

Monsieur le Directeur Interrégional à DIJON

Monsieur le Directeur,

Une visite de la Direction Régionale des Finances Publiques dans vos locaux du PLI -PAYE a semble t-il soulevé des anomalies dans les sommes versées sur les bulletins de salaires. Plusieurs agents de la Circonscription ont appris par simples courriels que des prélèvements importants (jusqu'à presque les 600Euros) seront effectués sur leurs prochains émoluments.

Notre Organisation Syndicale s'insurge et trouve discourtoise la façon de procéder . Sur le fond, le problème de la responsabilité mérite d'être posé: En effet sur certaines subventions, pour lesquelles on demande le reversement , les agents n'ont rien demandé. On fait donc payer aux agents des erreurs d'attributions qui ne leurs incombent pas. Par ailleurs, nous vous rappelons qu' en tant qu'ordonnateur vous avez signé les ordres de versements de ces sommes.

Aussi si les agents peuvent éventuellement admettre d'avoir à reverser ces primes, il vous appartient donc de faire des propositions individualisées et en fonction de la situation familiale et budgétaire, d'autoriser un remboursement échelonné. Vous ne pouvez vous retrancher derrière les rigueurs de l'orthodoxie comptable de l' Administration, comme explicité sèchement dans le courriel, pour réparer une erreur dont on peut vous considérer comme l'auteur. Il ne saurait être question de mettre en difficulté financière des agents car les prélèvements opérés imputent gravement leurs revenus mensuels.

Sur la forme il est cavalier d'envoyer aux agents un simple courriel informant d'une saisie sur salaire en les culpabilisant (« vous avez bénéficié indûment d'une prime ») qui ne peut leur être imputable. Un courrier circonstancié signé de votre part aurait été plus correct et plus en phase au regard de l'effort qui est demandé. Pour information, une somme de 600 Euros n' est peut être rien pour un cadre supérieur, elle devient importante pour un jeune agent ou un agent en charge de famille.

Pour notre part nous vous informons que nous restons attentifs aux suites données à cette affaire. Nous espérons avoir rapidement une réponse à notre courrier et souhaitons qu'une écoute et une attention particulière soient apportées au traitement de ces dossiers en priorisant l'aspect social .

Dans l'attente de vous lire veuillez agréer Monsieur le Directeur l'expression de nos respectueuses salutations.



**DIRECTION INTERRÉGIONALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS DE DIJON**

DIJON, LE 2 FÉVRIER 2011

6, RUE NICOLAS BERTHOT

B.P. 1508

21033 DIJON CEDEX

Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : Philippe DELASALLE

Téléphone : 03 80 58 20 21

Télécopie : 03 80 58 41 60

Mél service : di-dijon@douane.finances.gouv.fr

Réf : **11000313**

Monsieur le Secrétaire

du bureau interrégional

du SNAD CGT de Dijon

OBJET : Erreurs de versement de l'indemnité « 489 ».

REF : Votre courrier du 1er février 2011.

Monsieur le secrétaire,

Par courrier en référence, vous appelé mon attention sur les conséquences des erreurs relevées récemment dans le versement de l'indemnité dite « 489 », à la suite desquelles certains agents ont bénéficié à tort de l'attribution de cette indemnité alors qu'ils ne répondaient pas aux conditions prescrites.

Vous déplorez qu'un simple mel ait été adressé aux agents concernés afin de les informer de cette situation et évoquez vos craintes que les reversements qu'ils vont devoir opérer ne placent certains d'entre eux en difficultés financières.

Je suis bien conscient des difficultés que cette situation est susceptible d'occasionner et vous informe qu'un courrier vient d'être adressé à chaque agent, qui expose la possibilité de solliciter au près de la DGFIP, via le service Paye de la DI, un échelonnement des sommes à reverser sur un durée maximum de 12 mois, selon un échéancier personnalisé à définir au cas par cas.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de me salutations distinguées;

Le directeur interrégional,

Philippe DELASALLE

▲
MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

VIE DES SERVICES



Nevers

Le cahier des charges de la réforme du dédouanement prévoyait le maintien d'une structure douanière par département.

Aujourd'hui, tout semble remis en cause et la Nièvre pourrait perdre son entité douanière. En quelques années, ce bureau a été vidé sciemment de sa substance par la DR de Bourgogne. Les missions et les agents disparaissent au fil du temps. C'est la mort annoncée pour des raisons budgétaires du service douanier de proximité dans le nivernais.

Le Directeur Régional s'est tout de même engagé à ne pas supprimer ce bureau dans l'immédiat. Mais dès qu'une possibilité de reclassement sur place pour nos collègues est trouvée, la structure sera fermée. Affaire à suivre !

Surveillance

La branche surveillance en Bourgogne devrait, dans un avenir proche, subir de profonds changements.

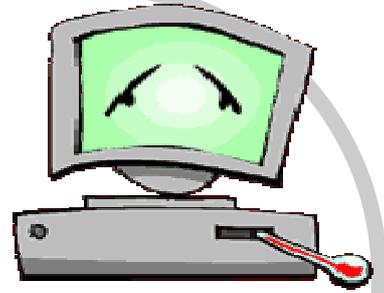
Dans un premier temps la BSI d'Auxerre perd un emploi de catégorie C suite à un départ en retraite non remplacé en 2011. Raison invoquée par le Directeur Régional, le manque de résultats probants sur les 3 à 5 dernières années, toujours les sacrosaints objectifs ! Et pourtant, nos collègues aux horaires atypiques (prise de service à 3h00 du matin, service 18h00/4h00, services le samedi et le dimanche) galèrent sur le terrain par tous les temps. Leur hiérarchie, elle, dans sa tour d'ivoire, bien au chaud, ordonne, observe, rapporte, faisant fi du mal être des agents de la surveillance.

Heureusement, ils ont la solution : supprimer, regrouper. La BSI de Dijon, dans l'attente de la prochaine fusion, passera à 20 agents et deviendra une brigade dit « moyenne » et saura commandée à moyen terme par un agent de catégorie A, en écartant au passage un Chef d'Unité aux qualités reconnues.

Et plus tard si notre cher gouvernement le veut bien, « enfin s'ils ont l'argent » Dijon et Chalon fusionneront et ainsi la future brigade pourrait passer à 30 agents.

Il est vrai qu'une unité de 30 agents s'est plus valorisant pour notre hiérarchie, que 14 douaniers perdu dans l'Yonne ! Le Service Public douanier de proximité, la prévention, elle s'assoit dessus! **Et pour plaire, il faut supprimer des emplois!**

PLEIN LES GAMETES,



Notre OS a souvent parlé de l'informatique en Douanes. Nous n'avons jamais été hostiles à cet outil moderne, bien au contraire, quand celui ci apporte rapidité, simplification et permet toujours d'assumer les missions qui nous sont dévolues. Par contre on s'est toujours montré méfiant, voir réticent, quand l'informatique est dévoyé en des machines à statistiques. Quand les logiciels sont rebutants et inefficaces . Quand ils multiplient le travail des agents.

Il faut croire qu'en Douane nous avons le chic pour développer ces derniers critères. On ne vous parlera pas de SILCF. Pour les personnes qui s'en servent occasionnellement, ils ont peur de l'ouvrir. Il en va de même, d'ailleurs, pour d'autres serveurs aux noms aussi abscons.

Simplement si on prend deux des derniers arrivés aux doux noms de GILDA et de GAMMA on est rassuré, on reste dans la même lignée. Qu'on en juge :

Pour permettre de servir GILDA il a fallu reprendre, par les agents, tous les dossiers des opérateurs et mettre en relation les éléments détenus par différents services. En aparté, au préalable, la hiérarchie se moquait de savoir comment était intégré ou géré tel ou tel document et ce malgré les demandes incessantes des agents à recevoir des directives précises. Ordres et contrordres valsaient suivant l'humeur du moment. Sauf que quand GILDA est arrivé, les perceptions d'Euros sonnants et trébuchants ne pouvaient plus rejoindre l'escarcelle du Trésor Public. Damned ! Ma cassette (traduction, ma carrière, pour le RR). Et v'la que je t'accuse celui ci ou celui là d'avoir mal rempli telle ou telle case. Vas y que je t'ordonne à ce service de tout réajuster au mieux les données intégrées depuis des années avec un air de supériorité et de donneur de leçons.

Il en est de même pour GAMMA. Avec néanmoins, un bémol : Pour la hiérarchie, ils s'en foutent un petit peu car c'est quand même moins important. D'abord ce n'est pas de l'argent qui rentre ou qui ne rentre pas directement. Ensuite la carrière d'un cadre supérieure n'est pas forcément en jeu. Enfin les embêtements se passent à des kilomètres du bureau d'un DR ou RR. Non, simplement, le problème est l'inefficacité du service public. Ouf on est rassuré !!!

En fait , que se passe t' il quand ça bloque ? Les viticulteurs ne peuvent pas envoyer de marchandises. Les transporteurs eux attendent leurs documents de transport. Les agents croulent sous des questions pour lesquelles ils n'ont pas eu, ou peu, de formation. Ils travaillent à l'aveugle car les opérateurs leur posent des interrogations sur un écran qu'ils n'ont pas devant eux. En plus des interventions faites par le CID suppriment des informations qui rendent bloquant l'envoi d'un DAE (Document d' Accompagnement Electronique) par l'opérateur, sans que le service soit au courant.

Cerise sur le gâteau on s'aperçoit qu'aucun contrôle en transit n'est possible: En cas d'arrêt par les services dans un autre pays autre que celui du départ ou d'arrivée,

... / ...

personne n'a accès aux indications concernant les marchandises transportées-expéditeur-destinataire; ils n'ont qu'un simple numéro d'enregistrement d'un DAE. **Bilan : un camion de whisky prévu de partir d'Espagne pour l'Angleterre, une fois passé la frontière Espagnole peut aller où il veut sans qu'aucun service ne puisse savoir si la marchandise est en position légale où illégale. Si ce n'est pas encourager la fraude on n'y connaît rien.**

Messieurs les décideurs, réfléchissez bien aux plans de contrôle ? Bonjour l'efficacité. A part ça, tout va bien. Vous le lirez d'ailleurs sur Aladin dans la vie des Services, GAMMA 2 est un grand succès.

Aucun commentaire.

PC



Tous les médias braquent les regards vers les évènements d'Egypte ou sur la grogne légitime des juges et policiers.

Pendant ce temps un couple agit. L'homme c'est Nicolas SARKOZY, sa compagne Angela MERKHEL. Ils proposent à toute la communauté Européenne l'établissement d'un Pacte de Compétitivité. Celui ci doit permettre d'harmoniser pour établir à l'intérieur de l'UE les mêmes façons de pratiquer. Ainsi on fixerait des règles communes sur les impositions, les pratiques sociales pour avoir des bases similaires et bénéficier de l'aide de la communauté en cas de crise.

Et les premiers éléments posés sont édifiants entre autre : Désindexations des salaires par rapport à l'inflation- Relèvement de l'âge de la retraite au niveau de nos voisins allemands (67 ans).

Ecœurant. Nous sommes fiers de nous être battus contre cette Europe des marchands (Traité de MAASTRICHT et EURO). Nous avons condamné l'attitude des gens de la droite ou du PS qui ont fait gober au peuple comme quoi l' Europe qu'ils nous proposaient conduirait à des lendemains meilleurs.

Nous nous sommes battus en 2010 contre le gouvernement sur la réforme des retraites qui nous majorait la date de départ de 2 ans. Trois mois après le Président propose d'en prendre 5 de mieux en s'alignant sur les règles d'outre Rhin. Soit 7 ans en moins d'un an, bravo.

Car ne nous y trompons pas les bien pensants de droite ou du Parti Socialiste (surtout si l'ancien Président du FMI qui s'y colle) le voteront, au nom de la transformation dans le droit Français de directives Européennes.

Alors vous avez raison Messieurs Dames les journalistes regardons et prenons les leçons de nos amis Arabes qui ont renversé les dirigeants préoccupés par eux même et plus à l'écoute du peuple.

VACANCES

Le bureau de notre Organisation Syndicale est en train d'organiser.... les vacances de ses membres.

Destinations privilégiées : Egypte - Tunisie - Soudan - Chine - Cuba - Cambodge - ou autres.

Si vous connaissez des dictateurs ou des pseudo démocrates prêts à organiser des réunions fictives , nous accueillir nous et nos familles (comptez 15 membres par famille), nous prêter également leurs avions privés pour découvrir leur pays, prière de contacter un de nos sympathisant.

Nous vous rappelons que la déontologie du Fonctionnaire interdit à un agent représentant l'Etat d'accepter des cadeaux.

Regardez, prenez pour exemple... en haut.



OSCAR YOUPLA BOUM...

Il nous faisait bien rire dans les cours de biologie. Il nous inquiétait dans les laboratoires de SVT devant sa figure d'écorché.

Celui en Douane ne fait ni l'un ni l'autre.

En effet, a déboulé dans notre Administration le jeune OSCAR. Et c'est un os.

Maintenant à la moindre dépense il faut au préalable, à tout bout de champ, Exprimer les Besoins (EB).

C'est l'informatique à tout crin, où on privilégie les stats, les indicateurs de performance, les indicateurs de consommation que notre OS n'arrête pas de critiquer.

Il ne nous fera pas crever ce bon vieux OSCAR mais il y contribuera.

On a un Besoin à Exprimer : Lâchez nous, responsabilisez vous !

Laissez vivre les agents en travaillant en confiance.

Prenez Messieurs Dames vos responsabilités en cherchant l'efficacité des services au lieu de surveiller les écrans en attendant qu'OSCAR vous lève les métacarpes et phalanges du majeur.

Aujourd'hui pour un véhicule en vidange sans savoir ce qu'un mécano va trouver il faut Exprimer les Besoins, demain pour un Besoin Express, que va-t-ton devoir faire ?



Agenda

Calendrier prévisionnelle du 1er semestre :

- 16-03-11 : Conseil d'administration de la Masse.
- 17-03-11 : CAP Discipline CP.
- 31-03-11 : CAP Mutations A.
- 05-04-11 : CAP Mutations B.
- 06-04-11 : GT Elections professionnelles.
- 07-04-11 : CAP Mutations C.
- 13-05-11 : GT Maîtres de chiens.
- 19-05-11 : CAP n°5 : Tableau d'avancement des CP et recours en notation.
- 01-06-11 : CAP n°6 : Titularisation des AC et TA des ACP2 et ACP1.
- 16-06-11 : CAP n°5 : TA C1, LA contrôleur et recours en notation.
- 17-06-11 : GT Contrat pluriannuelle de performance - Etat des lieux.
- 22-06-11 : CAP n°4 : LA inspecteur et recours entretien professionnel.
- 06-07-11 : CAP Recours en notation C.



**JE ME SYNDIQUE
A LA CGT**



SNAD - CGT

*Pour renforcer
La démarche et l'action revendicative
Fondées sur la démocratie et l'unité*

NOM : PRENOMS :

DIRECTION : AFFECTATION :

GRADE : Le

ADRESSE POUR MA PRESSE SYNDICALE : (Signature)
.....
.....

A découper et à remettre à un responsable CGT ou à expédier au SNAD CGT
263, Rue de Paris – Case 452 – 93515 MONTREUIL CEDEX